Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAPA MAGRI, veuillez visiter :
capamagri.fr/annales-sujets-et-corriges

capa-magri — Capacité professionnelle CP5 selon le support 1 choisi (production des aliments / alimentation de l’élevage / suivi des cultures / entretien des cultures et préservation des sols) — Sujet blanc

Entraînement original · aucune session d’examen

Code sujet **Code pédagogique prepa-capa-magri-e5---capacit-professionnelle-cp5-selon-le-support-1-choisi-production-des-alime-5f96ecee**

Durée indicative : 75 min

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Sujet blanc original FormaV. Contexte, entreprises, documents techniques et données de travail fictifs à visée pédagogique. Ce document ne constitue ni une annale de session ni un sujet ou corrigé officiel. Les attendus d’une réalisation pratique décrivent une démarche et des critères de contrôle ; ils ne remplacent pas une prestation en atelier.

Se repérer dans le corrigé

Étude 1 — Étude professionnelle 1 — Observer et rendre compte sur Nord-4
7 réponses • PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 5

Étude 2 — Étude professionnelle 2 — Préparer et contrôler un projet de couvert sur Sud-2
10 réponses • PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 7

« PDF source » désigne la page physique du fichier. Quand le pied de page est lisible, le numéro imprimé est indiqué entre parenthèses. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

Étude 1

21.0 points

Étude professionnelle 1 — Observer et rendre compte sur Nord-4

Question 1.1.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 5

> À partir des dimensions de Nord-4 dans D1, calculez sa surface en mètres carrés puis en hectares. Montrez le calcul et indiquez la conversion utilisée.

Nord-4 est rectangulaire : sa surface se calcule en multipliant sa longueur par sa largeur. $240 \times 125 = 30\,000$ m². Pour convertir en hectares, on utilise 1 ha = $10\,000$ m², puis on divise la surface en mètres carrés par $10\,000$: $30\,000 \div 10\,000 = 3$ ha.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La surface de Nord-4 est de **30 000 m², soit 3 ha**.

Question 1.2.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 5

> Quel pourcentage des douze points observés présente des adventices ? Montrez le calcul à partir de D2.

D2 indique des adventices sur 2 des 12 points observés. Pour obtenir le pourcentage, on divise le nombre de points concernés par le nombre total, puis on multiplie par 100 : $2 \div 12 \times 100 = 16,666\ldots$ %.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Environ **16,67 %** des points observés présentent des adventices.

Question 1.3.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 5

> Pour chacune des zones A, B, C et D, classez les constats utiles en deux catégories : observations favorables à une vigilance particulière pour la préservation du sol, et observations qui ne justifient pas, à elles seules, de proposer immédiatement un passage. Justifiez chaque classement par un fait précis de D2.

Le classement ci-dessous reprend les faits de D2 et les consignes internes de D1. Une vigilance particulière n'est pas un diagnostic complet du sol. De même, l'absence d'élément justifiant un passage immédiat ne prouve pas que toute la zone est dans un état uniforme.

- **Zone A — entrée sud, points 1 à 3 :** la surface est ferme aux trois points, aucune eau stagnante ni adventice n'a été signalée, et les résidus visibles sont estimés à 35 %. Ces constats ne signalent pas, à eux seuls, un besoin immédiat de passage. La fiche ne décrit toutefois pas explicitement la répartition des résidus : il ne faut pas la supposer.
- **Zone B — bande centrale ouest, points 4 à 6 :** vigilance particulière en raison de l'ornière ancienne visible sur environ 12 m et, au point 5, de l'eau stagnante, de la surface luisante et de l'empreinte de chaussure déformée. Selon D1, il ne faut pas proposer de circulation d'engin dans l'immédiat et il faut signaler la zone au responsable. La profondeur et la cause de l'ornière ne sont pas établies. Les 20 % de résidus visibles ne constituent pas, dans les documents, un seuil de décision.
- **Zone C — bande centrale est, points 7 à 9 :** les adventices sont observées aux points 7 et 8, surtout en bordure ; cette zone doit donc être localisée et signalée. La surface est ferme aux trois points et aucune eau stagnante n'est signalée. Ces faits ne justifient pas, à eux seuls, de proposer immédiatement un passage généralisé. Les 30 % de résidus visibles sont une estimation et leur répartition n'est pas précisée.

- **Zone D — extrémité nord, points 10 à 12 :** la trace de roue récente d'environ 6 m au point 12 est un point de vigilance à signaler. La surface est ferme aux trois points, aucune eau stagnante n'a été observée et les résidus visibles sont estimés à 40 %. Ces constats ne fournissent pas, à eux seuls, de motif pour proposer un passage immédiat ; toutefois, la condition de D1 « sans ornière récente » n'est pas remplie puisque la trace récente est signalée. Il ne faut donc pas appliquer cette condition comme si elle était satisfaite ni conclure à un tassement.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **B** demande une vigilance particulière et pas de circulation d'engin dans l'immédiat selon la consigne interne. **C** appelle à localiser et signaler les adventices, sans conclure à une intervention généralisée. **D** appelle à signaler la trace récente, sans pouvoir conclure à un tassement. En **A**, les observations rapportées ne signalent pas, à elles seules, un besoin immédiat de passage ; la répartition des résidus n'est pas précisée.

Question 1.4.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 5

> En appliquant uniquement les consignes internes de D1, quelle suite proposez-vous pour la zone B avant toute circulation d'engin ? Expliquez le lien entre au moins deux observations de D2 et votre proposition.

Au point 5 de la zone B, D2 relève de l'eau stagnante, une surface luisante et une empreinte de chaussure déformée. D1 indique que, si une zone présente de l'eau stagnante ou une surface luisante et déformée sous le pas, il ne faut pas proposer d'y faire circuler un engin dans l'immédiat ; la zone doit être signalée et une nouvelle appréciation demandée au responsable. L'ornière ancienne visible sur environ 12 m est également un fait à lui signaler, sans en déduire une cause ou une profondeur qui n'ont pas été établies.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **Avant toute circulation d'engin en zone B, signaler la zone au responsable, ne pas y proposer de passage dans l'immédiat et demander une nouvelle appréciation.**

Question 1.5.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 5

> Pour la zone C, formulez une suite adaptée aux adventices observées. Précisez pourquoi les données de D2 ne permettent pas de conclure automatiquement à une intervention généralisée sur toute la parcelle.

Les adventices sont signalées aux points 7 et 8 de la bande centrale est, surtout en bordure. Conformément à D1, la suite adaptée est de localiser et signaler cette zone au responsable, puis de surveiller et réobserver ou de lui transmettre les constats pour décision. Les observations portent sur deux points parmi douze et sont concentrées dans une zone ; elles ne décrivent pas une présence généralisée. D2 ne fournit pas non plus d'évaluation de densité ni de critère permettant de conclure à une intervention sur toute la parcelle. La surface ferme et l'absence d'eau stagnante relevées en C sont des observations à consigner, mais ne constituent pas un diagnostic complet.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **Localiser et signaler les adventices aux points 7 et 8 de la zone C, puis surveiller et réobserver ou transmettre les constats au responsable pour décision.** Les données de D2 ne permettent pas de conclure automatiquement à une intervention généralisée sur Nord-4.

Question 1.6.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 5

> Rédigez un compte rendu bref au responsable concernant les zones B et D. Il doit comporter la localisation, les faits observés, un point de vigilance et une suite proposée, en distinguant clairement ce qui est observé de ce qui reste inconnu.

Exemple de compte rendu bref, factuel et distinguant les constats des éléments inconnus :

> **À l'attention du responsable — tournée Nord-4 du 22 octobre à 9 h**
>
> **Zone B — bande centrale ouest, points 4 à 6 :** une ornière ancienne est visible sur environ 12 m. Au point 5, j'ai observé une surface luisante, une empreinte de chaussure déformée et de l'eau stagnante dans une petite dépression. **Vigilance et suite proposée :** conformément à la consigne interne, je ne propose pas de circulation d'engin dans l'immédiat ; je signale la zone et demande une nouvelle appréciation avant tout passage. La profondeur et la cause de l'ornière ne sont pas établies.
>
> **Zone D — extrémité nord, points 10 à 12 :** la surface est ferme aux trois points, les résidus visibles sont estimés à 40 % et une trace de roue récente d'environ 6 m est présente au point 12 ; aucune eau stagnante n'a été observée. **Vigilance et suite proposée :** je signale la trace au responsable pour décision et propose de surveiller la zone. Son origine et l'existence éventuelle d'un tassement ne sont pas établies par la fiche.

RÉPONSE À RETENIR

Le compte rendu indique la date, la localisation, les faits observés, les points de vigilance et les suites proposées, tout en précisant ce qui reste inconnu.

Question 1.7.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 5

> Citez deux informations qu'il serait incorrect d'affirmer à partir de la seule fiche D2, et expliquez brièvement pourquoi elles ne sont pas établies.

Deux affirmations seraient incorrectes à partir de la seule fiche D2 :

1. **« L'ornière ancienne de la zone B a été causée par un passage ou une intervention déterminés. »** La fiche précise que sa cause n'est pas établie et que sa profondeur n'a pas été mesurée.
2. **« La trace récente de la zone D a provoqué un tassement. »** La trace est observée, mais la fiche ne précise ni son origine ni si elle s'accompagne d'un tassement.

La fiche indique également que les observations ne permettent pas d'affirmer l'état de toutes les parties de la parcelle ni la présence d'un organisme nuisible.

RÉPONSE À RETENIR

La cause de l'ornière en B et l'existence d'un tassement associé à la trace en D ne sont pas établies par D2.

Étude 2

29.0 points

Étude professionnelle 2 — Préparer et contrôler un projet de couvert sur Sud-2

Question 2.1.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> Calculez la surface de Sud-2 en mètres carrés puis en hectares à partir de D3. Indiquez les étapes et la conversion utilisée.

Sud-2 est rectangulaire. Sa surface vaut longueur × largeur : $200 \times 120 = 24\,000$ m². Comme 1 ha = $10\,000$ m², on divise par $10\,000$ pour convertir : $24\,000 \div 10\,000 = 2,4$ ha.

RÉPONSE À RETENIR

La surface de Sud-2 est de **24 000 m², soit 2,4 ha**.

Question 2.2.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> À partir des doses internes de D3, calculez la masse de composant R et la masse de composant V nécessaires pour toute la parcelle Sud-2.

Pour chaque composant, la masse nécessaire est la dose interne par hectare multipliée par la surface de 2,4 ha. Pour R : $18 \times 2,4 = 43,2$ kg. Pour V : $8 \times 2,4 = 19,2$ kg.

RÉPONSE À RETENIR

Selon les doses internes fictives du cas, il faut **43,2 kg de composant R** et **19,2 kg de composant V** pour Sud-2.

Question 2.3.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> Calculez la dose totale cible du mélange en kg/ha, puis la masse totale cible pour Sud-2. Vérifiez que votre résultat est cohérent avec les deux masses calculées à la question précédente.

La dose totale cible est la somme des doses internes des deux composants : $18 + 8 = 26$ kg/ha. Pour 2,4 ha, la masse cible est $26 \times 2,4 = 62,4$ kg. Vérification par addition des masses calculées à la question précédente : $43,2 + 19,2 = 62,4$ kg ; les résultats concordent.

RÉPONSE À RETENIR

Dose totale cible : **26 kg/ha**. Masse totale cible pour Sud-2 : **62,4 kg**, égale à la somme des masses des composants R et V.

Question 2.4.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> Calculez la dose observée lors de l’essai de distribution en kg/ha à partir de la masse recueillie et de la surface d’essai données dans D3.

La dose observée s’obtient en divisant la masse recueillie par la surface d’essai : $6,1 \div 0,25 = 24,4$ kg/ha.

RÉPONSE À RETENIR

La dose observée lors de l’essai est de **24,4 kg/ha**.

Question 2.5.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> Calculez l'écart en pourcentage entre la dose observée et la dose totale cible. Indiquez si l'essai satisfait la tolérance interne fictive de plus ou moins 5 % et justifiez votre conclusion.

L'écart signé par rapport à la cible est calculé ainsi : $(24,4 - 26) \div 26 \times 100 \approx -6,15$ %. Le signe négatif indique que la dose observée est inférieure à la dose cible. Pour vérifier la tolérance interne de ± 5 %, on compare la valeur absolue de l'écart, soit environ 6,15 %, à 5 %. Elle la dépasse. La tolérance utilisée est uniquement la consigne interne fictive de D3.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Écart signé : **−6,15 %** ; écart absolu : **6,15 %**. L'essai **ne satisfait pas** la tolérance interne fictive de ± 5 %.

Question 2.6.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> Au vu du résultat de l'essai, quelle décision de compte rendu faut-il prendre avant de considérer le réglage comme validé ? Répondez en respectant la consigne interne de D3, sans proposer de manipulation mécanique.

La valeur calculée est hors de la tolérance interne fictive indiquée dans D3. D3 demande alors de ne pas considérer le réglage comme validé et de transmettre le résultat au responsable pour qu'il décide de la suite. La consigne ne demande pas de manipulation mécanique ; il ne faut donc pas en proposer.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **Ne pas considérer le réglage comme validé.** Transmettre au responsable la dose observée de 24,4 kg/ha et l'écart absolu d'environ 6,15 % par rapport à la dose cible, pour décision.

Question 2.7.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> Calculez la capacité effective de chantier en hectares par heure avec la formule et les données de D3. Donnez le résultat au centième.

La formule de D3 est : largeur × vitesse ÷ 10 × coefficient d'efficacité. En remplaçant par les données du dossier : $3 \times 5 \div 10 \times 0,75 = 1,125$ ha/h. Arrondie au centième, cette capacité est de 1,13 ha/h.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Capacité effective : **1,13 ha/h** au centième (valeur non arrondie : 1,125 ha/h).

Question 2.8.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 7

> À partir de votre capacité effective et de la surface de Sud-2, estimez le temps de chantier en heures, puis en heures et minutes. Présentez le calcul et précisez qu'il s'agit d'une estimation.

Le temps estimé est la surface divisée par la capacité effective. En conservant la valeur non arrondie issue de la formule de D3 : $2,4 \div 1,125 = 2,1333\ldots$ h. Cela représente 2 h, plus $(2,1333\ldots - 2) \times 60 = 8$ min. Il s'agit d'une estimation de planification ; aucun aléa supplémentaire n'est ajouté.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Temps de chantier estimé : **environ 2,13 h, soit 2 h 08 min**, en utilisant la capacité non arrondie de 1,125 ha/h.

Question 2.9.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 7

> Organisez, dans l'ordre logique, quatre vérifications écrites à réaliser avant une éventuelle opération, en choisissant des éléments explicitement fournis dans D3. Pour chaque vérification, dites quelle information elle permet de sécuriser ou de confirmer.

Voici quatre vérifications écrites possibles, dans un ordre logique avant une éventuelle opération :

1. **Confirmer la consigne et la parcelle :** vérifier que le travail envisagé correspond bien au projet de couvert sur Sud-2. Cela sécurise l'identification du lieu et du travail prévu.
2. **Consigner l'état observable de la parcelle et le signaler au responsable :** cela lui permet de prendre connaissance des observations avant décision. D3 ne fournit pas d'observation particulière sur l'état de Sud-2 ; il faut donc rapporter les constats effectivement disponibles, sans en inventer.
3. **Vérifier la cohérence des données de préparation et du mélange :** contrôler les doses internes de 18 kg/ha de R et 8 kg/ha de V, le total cible de 26 kg/ha et les masses calculées pour 2,4 ha, soit 43,2 kg de R et 19,2 kg de V. Consigner aussi que l'essai donne 24,4 kg/ha, hors de la tolérance interne, et transmettre ce résultat : le réglage ne doit pas être considéré comme validé.
4. **Vérifier la disponibilité des EPI prévus par l'exploitation :** cela confirme leur disponibilité avant une éventuelle opération, sans inventer une liste d'équipements que D3 ne précise pas.

Ces vérifications sont celles du cas pédagogique et ne remplacent pas des instructions de travail réelles.

RÉPONSE À RETENIR

Ordre proposé : confirmer la consigne et Sud-2 ; consigner et signaler l'état observable ; vérifier la cohérence des données du mélange et transmettre l'essai hors tolérance ; confirmer la disponibilité des EPI prévus par l'exploitation.

Question 2.10.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 7

> Proposez une trame de compte rendu après l'opération, ou si elle est interrompue, en indiquant au moins cinq informations à enregistrer conformément à D3.

Exemple de trame conditionnelle à renseigner après l'opération ou si elle est interrompue :

Date : à renseigner.

Parcelle : Sud-2.

Travail : indiquer le travail effectué ou préciser qu'il a été interrompu.

Quantités réellement utilisées : indiquer les quantités si elles sont connues ; sinon préciser qu'elles ne sont pas connues.

Anomalies constatées : décrire les faits constatés ou indiquer qu'aucune anomalie n'a été constatée uniquement si cela a été vérifié.

Personne informée : indiquer la personne à qui le compte rendu a été transmis.

Cette proposition ne suppose pas que l'opération a été réalisée et n'invente ni date, ni quantités réellement utilisées, ni anomalie.

RÉPONSE À RETENIR

À enregistrer : **date, parcelle, travail effectué ou interrompu, quantités réellement utilisées si elles sont connues, anomalies constatées et personne informée**.

Sujet : Sujet blanc original FormaV — prepa-capa-magri-e5---capacit-professionnelle-cp5-selon-le-support-1-choisi-production-des-alime-5f96ecee
Supports documentaires vérifiés : https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/02-diplomes/examens/epreuves-terminales/fiches-descript/fiches-capa/FE_capa_e5_metiers_agri.pdf ; https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/02-diplomes/referentiels/secondaire/capa/ma/capama-ref-diplome-2024.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.